



Année 2023 - 2024

Délégation de prise en charge:

Nom - Prénom de l'enfant : Classe.....

Je soussigné(e),....., titulaire de l'autorité parentale, autorise les personnes ci-dessous à venir récupérer mon enfant.

Veillez vérifier la concordance des informations entre ce document et les informations sur le portail famille.

Nom	Prénom	Qualité	Téléphone

Les personnes désignées devront justifier de leur identité à l'aide d'une pièce d'identité officielle (carte d'identité, permis de conduire, passeport). A compter de ce moment, mon enfant ne sera plus sous la responsabilité de la commune.

AUTORISATION DE SORTIE SEUL

Destinée aux enfants de plus de sept ans

Je soussigné....., (rayez la mention inutile)

Autorise ou n'autorise pas mon fils / ma fille à **quitter seul le service d'accueil organisé par la commune de Biviers.**

Cette autorisation est valable tous les jours de fonctionnement de l'année :

- Les lundis, mardis, jeudis & vendredis à partir de 16H pour le service d'accueil périscolaire du soir
- Les mercredis à partir de 17h pour l'accueil de loisirs du mercredi après-midi
- Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis à partir de 17H pour les accueils de loisirs organisés pendant les vacances.

A BIVIERS LE

Signature